

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON
SEANCE DU 28 AVRIL 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 13 avril 2026, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, RIGNON Lydie, BRENIERE Julien, ARNAUD Jérôme, DURAND Béatrice, GALDI Marc, DUBOYS Bénédicte, PEYRON Michel, LAINE Marie-Cécile, BONNARDEL Vincent, LEJEUNE Audrey, GANDOIS Jean-Pierre (arrivée 18h16), TETENOIRE Michèle (arrivée 18h16), EYMEOD Chantal, AUDIER Marc, CEARD Audrey, BERNARD BRUNEL Franck, DEPEILLE Zoïa, PARPILLON Christian, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, LEFRANCOIS Olivier (arrivée 18h30), DHORNE Anne, GRAS Denis, LEFEBVRE Nathalie, DIDIER Alexandre, ASSANDRI Martine, EYMARD Aloïs, BONNAFFOUX Sébastien, BOSQ Gustave, VERRIER Jean-Luc, ARNOUX Frédéric, ROUX-SIBILON Jean-Marc (arrivée à 18h30), GENTILINI Brigitte, BEY Daniel, PICHON Julien, BONHOMME Alain, BERENGUEL Victor, ROUX Sandrine.

Absents excusés : GAMBAUDO Georges donne pouvoir à VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno représenté par son 1^{er} adjoint ARNOUX Frédéric, MONTABONE Michel représenté par son adjoint ROUX-SIBILON Jean-Marc.

RAPPORT N° 2026/103 : Désignation des représentants élus au sein du Comité Social Territorial (CST)

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 251-5 et L. 251-6 ;

Vu le Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 4 et suivants ;

Vu la délibération n° 2022-103 créant le Comité Social Territorial ;

Considérant que l'effectif des agents titulaires, stagiaires, contractuels constatés imposent la création d'un Comité Social Territorial ;

Considérant qu'à l'occasion du renouvellement de l'organe délibérant, le conseil communautaire est appelé à désigner ses représentants au sein de ces structures

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE par 37 voix « pour » et 1 « abstention » :**

- **DE DESIGNER** les représentants élus suivant le tableau joint afin de siéger au sein de ses instances
- **D'INDIQUER** que les représentants élus ont voix délibérative.

	Titulaires	Suppléants
4 membres titulaires (dont président EPCI) + 4 membres suppléants	Chantal EYMEOUD, Présidente EPCI	Christine MAXIMIN
	Bruno PARIS	Daniel BEY
	Georges GAMBAUDO	Jean-Luc VERRIER
	Audrey LEJEUNE	Gustave BOSQ

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La secrétaire de séance,

Christine MAXIMIN



La Présidente,

Chantal EYMEOUD